·A·S·P·
Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten
Association Suisse des Psychothérapeutes
Associazione Svizzera degli Psicoterapeuti
Associaziun Svizra dals Psicoterapeuts

L'abus sexuel en psychothérapie

Les membres de l'ASP sont tenus au respect des règles éthiques et professionnelles

Pour devenir membre de l'ASP, le candidat doit se soumettre à une procédure d'examen stricte. Les membres de l'ASP sont tous des psychothérapeutes reconnus au niveau fédéral et sont inscrits au registre professionnel de la psychologie *PsyReg*. Pour vérifier si votre psychothérapeute se trouve bien sur la liste du registre PsyReg, il vous suffit de rechercher son nom sur le site suivant: www.psyreg.admin.ch.

Les membres de l'ASP sont autorisés à conduire les psychothérapies selon la méthode qu'ils ont apprise. Au début d'un traitement, ils doivent vous indiquer la méthode qu'ils utilisent, ainsi que le plan de traitement prévu et les coûts occasionnés. Outre les exigences légales, les membres de l'ASP sont tenus de respecter le code de déontologie de l'ASP et se doivent donc de se comporter de manière professionnelle et éthique envers leurs patients.

Se protéger contre un abus

Le code de déontologie de l'ASP stipule clairement que les psychothérapeutes ASP ne doivent pas abuser d'un rapport de dépendance qui peut découler de la relation thérapeutique. Ils doivent à tout moment satisfaire aux devoirs professionnels et prendre leurs responsabilités. Aucun intérêt personnel de nature sexuelle, économique, religieuse ou émotionnelle ne peut être poursuivi, même si l'impulsion ou le désir devait émaner du patient.

Tout acte sexuel ou autre geste non conforme aux méthodes sont à proscrire. Les psychothérapeutes doivent veiller à ne pas inciter un patient à se livrer à de tels actes. Ils sont à cet égard seuls responsables envers leurs patients, même si un patient devait avoir donné son consentement.

L'interdiction de commettre des abus s'applique au-delà des séances et de la durée de la thérapie. Même en dehors des séances de thérapie et après la fin ou l'interruption de la thérapie, les psychothérapeutes ont l'interdiction d'entreprendre toute activité sexuelle avec un patient.

Que faire en cas d'abus ou de soupçon d'abus

Si vous soupçonnez un abus, parlez-en à une personne de confiance. En l'absence d'une telle personne, il peut se révéler utile de demander l'avis professionnel d'un autre psychothérapeute, car il a l'habitude de traiter ce type de questions sensibles. Dans tous les cas, il importe de clarifier la situation afin que la psychothérapie puisse se poursuivre sans réserve ni suspicion.

Si le soupçon d'abus devait se confirmer, la commission d'éthique de l'ASP se tient à votre disposition pour engager une procédure contre le psychothérapeute ASP. Cette commission est également utile si une action en justice est envisagée. Si le thérapeute ne devait pas être membre de l'ASP, mais qu'il pratique une méthode de psychothérapie reconnue, la commission d'éthique peut vous aider à soumettre le cas à l'autorité compétente.

Adresses utiles:

Commission d'éthique de l'Association Suisse des Psychothérapeutes ASP
Secrétariat ASP, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, asp@psychotherapie.ch
Contact direct par le biais du site Internet:
www.psychotherapie.ch (choisir la langue en haut à droite) > portraits > commission d'éthique

Organisation suisse des patients à Bellinzone, Berne, Lausanne, Olten, Saint-Gall et Zurich
www.spo.ch/fr/, Hotline 0900 567 047

Dans tous les cantons: bureau de médiation de la société médicale

CDD - Commission de déontologie de la Fédération Suisse des Psychologues FSP
Effingerstrasse 15, 3008 Berne, tél. 031 388 88 00, fsp@fsp.psychologie.ch
www.psychologie.ch

Solidarité femmes suisse (maisons d'accueil), bureau de l'organisation faîtière avec les contacts de toutes les maisons d'accueil cantonales: www.frauenhaus-schweiz.ch/fr/page-daccueil.

Aide aux victimes en Suisse: www.aide-aux-victimes.ch/fr/

La Main Tendue: tél. 143

Police: tél. 117

Régional:

Région Fribourg
- Solidarité femmes Fribourg, tél. 026 322 22 02, www.sf-lavi.ch/?lang=fr
- Centre de consultation LAVI pour enfants, hommes et victimes de la circulation,
- tél. 026 305 15 8, www.fr.ch/vie-quotidienne/en-cas-de-difficultes/centre-de-consultation-lavi-pour-enfants-hommes-et-victimes-de-la-circulation

Région Genève
- Le Centre LAVI, centre genevois de consultation pour victimes d'infractions, tél. 022 320 01 02, www.centrelavi-ge.ch/

Région Neuchâtel/La Chaux-de-Fonds
- SAVI Service d'aide aux victimes, tél. 032 886 46 36, www.savi-ne.ch/

Région Valais
- Centre de consultation LAVI Valais Romand, tél. 027 607 31 00, www.vs.ch/web/sas/lavi-beneficiaires
- Plateforme cantonale égalité famille violence, tél. 027 606 21 20, www.egalite-famille.ch

Région Vaud

- Centre LAVI, www.profa.ch/services-2/centre-lavi/
  Aigle, tél. 021 631 03 04
  Lausanne, tél. 021 631 03 00
  Yverdon-les-Bains, tél. 021 631 03 08

Notre plateforme en ligne "Trouver une ou un psychothérapeute" répertorie les noms et les coordonnées de psychothérapeutes reconnus et spécialisés.
Vous pouvez volontiers contacter notre bureau/secrétariat pour de plus amples informations.

2020/07